



2018

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
DES SERVICES
DE L'ÉTAT DANS
LE GARD**

EDITO



Les services de l'État, par la diversité de leurs interventions et l'importance de leurs responsabilités, jouent un rôle majeur dans la vie des territoires. C'est la raison pour laquelle ce présent rapport d'activité a pour objet de mettre en exergue quelques-unes de leurs actions conduites sur le territoire.

Deux impératifs majeurs guident l'action des services de l'État :

- Assurer la protection et sécurité des citoyens avec notamment, en 2018, la mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien qui a pour ambition de replacer le service du citoyen au cœur du métier de policier ou de gendarme.
- Assurer le développement économique et la création d'emplois dans le département où 12,5 % de la population active est en recherche d'emploi. Par ailleurs, de nombreuses politiques visant à la cohésion sociale et territoriale sont mises en œuvre dans le département qui compte 8 contrats de ville et 18 quartiers prioritaires.

Ainsi, si le département est marqué par la précarité, il n'en demeure pas moins un territoire très attractif avec de nombreux atouts pour lesquels les services de l'État s'engagent au quotidien.

Je tiens à souligner particulièrement l'étroite collaboration que l'État entretient avec les collectivités territoriales, mais également avec toutes les forces vives de notre département, pour la mise en œuvre et la réussite des politiques publiques dans le Gard.

Je remercie vivement l'ensemble des agents de l'État, dont le présent rapport témoigne de l'investissement, du professionnalisme et de la volonté de répondre toujours plus aux attentes de nos concitoyens.

Didier Lauga,
Préfet du Gard

SOMMAIRE

P.4
EMPLOI &
ÉCONOMIE

P.7
SÉCURITÉ

P.10
POLITIQUE DE LA
VILLE

P.11
DROITS DES FEMMES

P.12
CITOYENNETÉ

P.13
ENVIRONNEMENT/
AGRICULTURE

P.16
PROTECTION DU
CONSOMMATEUR

P.17
FINANCES/
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

P.19
ÉDUCATION /
JEUNESSE /
VIE ASSOCIATIVE

P.21
VILLE /
LOGEMENT

P.22
CÉRÉMONIES

P.23
LA PRÉFECTURE

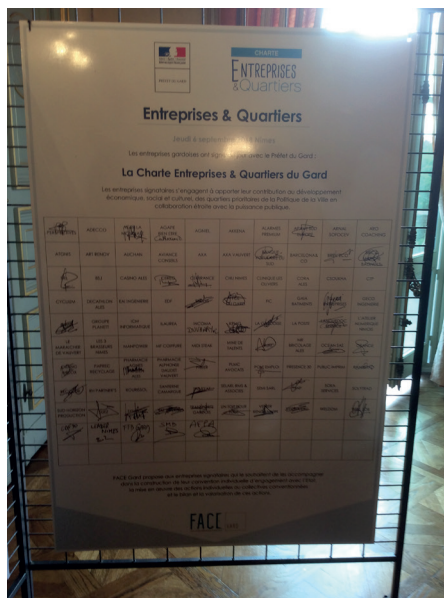
S'IMPLIQUER : Entreprises et quartiers

La Charte Entreprises et Quartiers : 96 entreprises gardoises engagées.

Pour la deuxième année consécutive, Didier Lauga, préfet du Gard, a signé la charte «Entreprises et Quartiers » avec 96 entreprises et partenaires gardois.

La Charte Entreprises & Quartiers a pour objectif de proposer aux entreprises d'apporter concrètement leur contribution au développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en collaboration étroite avec les pouvoirs publics.

Cette coopération Administration/ Entreprises en faveur des habitants des quartiers permet un engagement concret et adapté.



La démarche de déclinaison locale de la Charte dans le Gard mise en œuvre par l'UD DIRECCTE qui a choisi FACE Gard comme opérateur, permet aux entreprises gardoises de s'investir en faveur des 18 quartiers Politiques de la Ville via diverses actions concrètes sur le territoire.

L'implication des entreprises dans cette Charte permet :

- De valoriser leurs engagements Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et d'améliorer leur image sur le champ de la RSE,
- De répondre à leurs obligations légales (loi anti discrimination, clauses sociales dans les marchés publics...),
- De répondre à la fois à leurs enjeux d'ancrage territorial, de RH (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC) et de performance économique,
- De les impliquer dans une démarche de co-construction avec l'État.

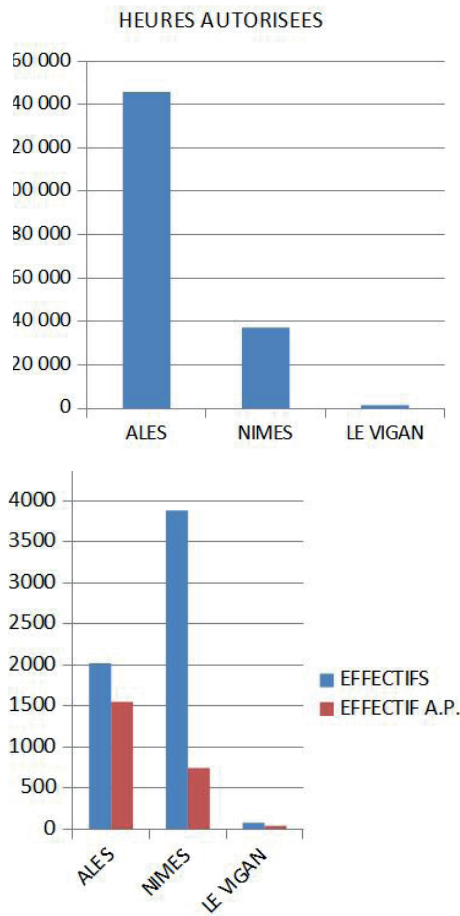
À ces 96 entreprises gardoises engagées, s'ajoutent les partenaires associatifs et institutionnels qui par des actions concrètes précisant leur implication sur tout ou partie des axes suivants :

- Emploi, insertion et formation
- Développement économique,
- Éducation et orientation scolaire,
- Service de proximité et accessibilité aux produits et services de l'entreprise,
- Soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité

C'est une opération gagnant/gagnant où les entreprises du département peuvent valoriser les compétences présentes sur chaque territoire et les mettre en adéquation avec leurs besoins.



L'activité partielle dans le Gard



La fin d'année a été particulièrement éprouvante pour l'économie gardoise en raison du mouvement social dit «des gilets jaunes» qui a fortement ralenti l'activité.

111 entreprises gardoises ont sollicité de la part de l'Etat, une aide leur permettant de passer ce cap difficile en préservant leurs emplois et en développant les compétences de leurs salariés.

Ce dispositif a permis de verser aux entreprises une indemnisation des heures non travaillées, une prise en charge financière publique d'une part importante de la masse salariale et la mise en place d'actions de formation pour accroître la compétitivité des entreprises et sécuriser l'emploi pendant les périodes d'activité partielle.

Il s'agit d'une alternative efficace aux licenciements économiques qui a permis de préserver les compétences des salariés au sein des entreprises.

Dans le Gard, et uniquement pour cet épisode social, 111 entreprises ont fait des demandes d'autorisation activité partielle pour un total de 3 247 salariés (sur un effectif total de 7 160 pour les entreprises concernées) et un volume d'heures mobilisées de 318 556 heures.

Le bassin d'Alès représente 80% des effectifs concernés et 77% du volume d'heures concernées.

Une nouvelle desserte ferroviaire de Perrier (Nestlé Waters)

La société Nestlé Waters a affiché sa volonté de recourir au mode de transport ferroviaire en acheminant vers le port de Fos-sur-Mer une partie de sa production destinée à l'export. Cinq trains par semaine expédieront des bouteilles et des cannettes vers le port de Fos-sur-Mer contribuant ainsi à une réduction de la circulation de 27000 poids lourds par an, soit l'équivalent de 2500 tonnes CO2.

Ce projet de desserte ferroviaire a pu se concrétiser début septembre 2018, en collaboration avec de nombreux partenaires privés impliqués et grâce au soutien d'acteurs publics, notamment le conseil régional

d'Occitanie et des services de l'État, au niveau local comme au niveau central. Ils ont été pleinement associés à ce projet, et ont accompagné Nestlé Waters dans ses démarches réglementaires notamment pour faire face aux contraintes et aux enjeux de sécurité des deux passages à niveau situés sur l'Installation Terminale Embranchée.



Baisse des dossiers de surendettement dans le Gard en 2018

En 2018, 1 610 familles du Gard ont fait appel à la Banque de France pour les aider à résoudre leurs difficultés financières, soit une réduction de 7,3 % par rapport à l'année précédente.

Cette réduction s'explique par les différentes évolutions législatives qui permettent désormais d'effacer des dettes dans les dossiers les plus difficiles ou d'allonger sensiblement la durée de remboursement pour les crédits immobiliers.

Avec 260 dossiers pour 100 000 habitants, le taux de surendettement dans le Gard est nettement inférieur aux taux régional et national, respectivement de 280 et 305 dossiers.

Les caractéristiques des personnes surendettées se situent généralement dans la moyenne des observations régionales et nationales. Néanmoins dans le Gard, la proportion de personnes de plus de 65 ans est plus importante : 14,5 % contre 11,6 % au niveau national.

Par ailleurs, dans seulement 30,3 % des dossiers déposés, les personnes sont salariées contre 36,3 % pour la France entière.

La Banque de France est résolument engagée dans la formation des travailleurs sociaux et des bénévoles des associations caritatives. Ils peuvent ainsi mieux accompagner les familles surendettées dans le montage de leur dossier et ensuite dans le suivi de la procédure. En 2018, 250 personnes ont pu suivre une formation gratuite par la Banque de France.

Le portail www.mesquestionsdargent.fr est également un site d'informations régulièrement actualisées pour toutes les questions concernant la gestion du budget d'une famille et la gestion des relations avec son banquier.



L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) dans les filières vertes

L'Unité départementale de la DIRECCTE du Gard a décidé d'engager en 2018 un travail d'accompagnement de projets de diversification des acteurs du territoire en faisant appel au Bureau d'Études Écota Conseil, afin d'améliorer la participation des structures d'insertion par l'activité économique au processus de gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire.

Ce sont notamment les structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion. Au final, dix structures de l'IAE ont répondu favorablement.

4 structures ont été sélectionnées pour être accompagnées et développer des activités de :

- collecte de livres d'occasion,
- broyage de déchets verts sur site,
- collecte de déconstruction de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) professionnels,
- fabrication de meubles recyclé en bois,
- collecte d'inventus alimentaires.

Les bénéfices attendus sont notamment de :

- Professionnaliser à long terme les acteurs de l'IAE sur des métiers d'avenir.
- Consolider le modèle économique de ces acteurs par la diversification d'une offre de service «verte» répondant aux besoins des territoires.
- Promouvoir des acteurs de l'IAE sur des territoires non couverts.
- Promouvoir des activités marchandes nouvelles (renforcer les liens des acteurs de l'IAE avec les entreprises et les collectivités).

L'initiative a été favorablement appréciée par les acteurs qui ont trouvé l'occasion de s'engager dans de nouvelles orientations.



Le SDIS du Gard : La barre des 60 000 interventions annuelles largement dépassée

Service public de proximité, les sapeurs-pompiers du Gard sont toujours plus présents auprès de la population.

Cet accroissement de l'activité opérationnelle impose une adaptation permanente des personnels et des matériels pour garantir à nos concitoyens un secours de haute qualité.

Bilan général de l'activité en 2018 :

61 748 interventions réalisées par les sapeurs-pompiers du Gard en 2018

+6% par rapport à 2017

83% de l'activité est dédiée au secours à la personne

51 115 interventions à cet effet

-46% d'intervention pour feux de végétation, 2018 a été l'année la moins sensible dans ce domaine depuis 4 ans.



Les Chiffres de la DDSP

- 30 -

Rencontres de la Sécurité Intérieure

La 6ème édition des rencontres de la Sécurité Intérieure 2018 qui s'est déroulée du 10 au 13 octobre a rencontré un vif intérêt auprès du public.

À cette occasion, la DDSP du Gard a présenté ses différents services et missions auprès de la population.

Démonstrations, sensibilisation aux comportements à adopter, présentation des divers métiers de la sécurité, simulateurs de conduite ou de retournement, promotion des métiers et des campagnes de recrutement, le public a été nombreux à participer aux animations proposées.



-32,71%

de feux de véhicules

soit **174** faits en moins



78 572

appels reçus en 2018



-33,77%

de vols de scooter soit

103 faits en moins



-20,64%

de cambriolages soit

439 faits en moins



39

fonctionnaires blessés en service en 2018 contre 20 en 2017

De nombreux autres acteurs de la sécurité ont participé à cette édition des rencontres de la sécurité. SDIS, gendarmerie, police municipale, armée, associations de sécurité civile, sécurité routière qui ont largement contribué à la réussite de ces rencontres.

Groupement de la GENDARMERIE DU GARD



Le GGD30 au **13^{ème}**
rang national pour la
délinquance générale.

+39% des violences
perpétrées contre
les militaires de la
gendarmerie.



21 224 crimes
et délits constatés,
-2,3% pas rapport à
2017.

-15,7% des
cambriolages.

882 civils et
militaires

430 réservistes

12 équipes cynophiles
au GGD30.

L'année 2018 a été synonyme d'un engagement fort de la gendarmerie au service de nos concitoyens, dans un contexte de vigilance accrue face au terrorisme mais également dans un climat social dégradé. L'année a également été marquée par plusieurs événements calamiteux qui ont mobilisé d'importants moyens humains et matériels de la gendarmerie nationale.

Sécurité publique :

Une forte mobilisation de la sécurité publique en partenariat avec la ville de Nîmes, les pompiers, les associations de sécurité civile, le club de Nîmes Olympique pour assurer la sécurité des rencontres de football de ligue 1 depuis l'été.

Une mobilisation sans précédent de la préfecture, des forces de sécurité intérieure, des exploitants routiers en lien avec la préfecture de zone de défense pour assurer l'ordre public du mouvement des gilets jaunes.



Un point noir : la violence routière

778 accidents corporels sur les routes gardoises qui ont causé 506 blessés et 63 tués.



La Police de Sécurité du Quotidien dans le Gard : replacer le service du citoyen au cœur du métier de policier ou gendarme

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN
Protéger garantir et servir

- 20** c'est le nombre de groupements de gendarmerie parmi les mieux accompagnés dont celui du Gard
- 25** gendarmes obtenus en renfort par le groupement de gendarmerie départementale
- 3** brigades territoriales de contact , **1** brigade de contact itinérante avec un véhicule sérigraphié et **5** groupes de contacts dédiés au lien avec la population sur leur lieux de vie.

Un quartier de Reconquête Républicaine (Pissevin/Valdegour) à Nîmes parmi les 60 retenus au niveau national

Pour accompagner cette dynamique, le Procureur de la République a mis en place un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD).

La fonction contact avec la population a été renforcée avec le recrutement d'un délégué police population supplémentaire, le renfort des moyens du Centre Loisirs Jeunesse de la Police, le renforcement des partenariats avec la police municipale et autres acteurs de terrain et le renforcement de la Brigade Anti Criminalité.

Prévention :

- Réalisation d'un exercice départemental de tuerie de masse alerte attentat dans un collège et deux écoles de Bagnols sur Cèze.
- Préparation de conventions de sécurité et de prévention avec les universités, la police nationale et le parquet.
- Mise en place d'un plan de sécurité pluriannuel pour la ville de Bagnols sur Cèze avec un investissement conséquent sur 2 ans pour doubler le nombre de caméras (150.000€ de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).
- Signatures de 13 protocoles de prévention contre les cambriolages dit de participation citoyenne. C'est le nombre le plus important depuis l'origine du dispositif.



En quelques chiffres

3 300 000 €, au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville pour intervenir dans le cadre des **8** contrats de ville que compte le département.

1 500 000 € mobilisés sur Nîmes dont **300 000 €** sur le PRE (Projet de Réussite Éducative).

2 contrats de ville de l'arrondissement d'Alès représentent environ 30 % de l'enveloppe des crédits dédiés.

654 dossiers instruits dont **623** retenus et financés, le contrat de ville de Nîmes Métropole représente à lui seul plus de la moitié de ces dossiers.

Le Gard fait partie des départements les plus performants, classé **10**ème au plan national par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)

7 Projets de Réussite Educative (PRE) dans le Gard.

Les Conventions Pluriannuelles d'Objectif dans le cadre des contrats de ville (CPO)

La démarche mise en œuvre dans le Gard par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) visait à rassembler tous les partenaires financiers : État, Conseil Départemental, collectivités locales, autour d'une convention partagée entre les financeurs et l'association qui porte un projet correspondant aux objectifs du contrat de ville.

Le 10 juillet 2018, **34** conventions pluriannuelles d'objectifs qui ont été signées pour le Gard concernant **30** associations.

Ces Contrats Pluriannuels d'Objectif mobilisent pour l'État/Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) 494 000 €, 307 000 € pour les communes concernées et 368 800 € pour le Conseil Départemental.



Dotations politiques de la ville

Suite à l'organisation mise en place par le préfet du Gard en 2018, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) se voit confier le pilotage de la Dotation Politique de la Ville pour les communes de Nîmes et Saint-Gilles, Alès demeurant de la compétence du sous-préfet d'arrondissement. L'enveloppe dédiée au département a été de **4 509 183 €** pour des projets essentiellement d'investissement. Cette année, les orientations nationales se sont portées sur la réhabilitation des bâtiments scolaires dégradés et le dédoublement des CP et CE1.

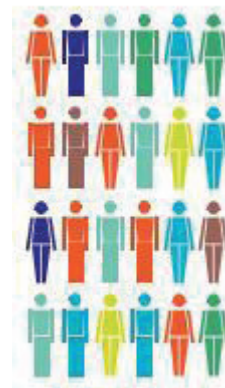
Les actions :

477 067 € engagés pour les droits des femmes et l'égalité : + de 50 000 € obtenus en 2018 par rapport à 2017

194 467 € versés en 2018 en faveur de l'égalité et la mixité professionnelle, la promotion des droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la prévention et la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains, portées par le tissu associatif gardois.

Sont également mobilisées des subventions du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour un montant de **120 600 €** et du BOP 177 (Budget Opérationnel de Programme 177), à hauteur de **162 000 €**, pour financer :

- 5 intervenants sociaux en commissariats et en gendarmerie
- Un poste de référent violences
- Un dispositif de 5 téléphones grave danger
- 24 places d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes victimes de violences
- Paiement de nuits d'hôtel en cas d'urgence après dépôt de plainte des victimes et paiement du trajet en taxi
- Des places d'hébergement d'urgence et les places d'insertion sociale en CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) qui peuvent être mobilisées pour les femmes.



Le 8 mars, Journée Internationale des Droits des Femmes

20 actions engagées sur l'ensemble du département pour célébrer le droit des femmes le **8 mars 2018**.



Toutes les structures, qu'elles soient associatives ou institutionnelles, dont la préfecture du Gard, ont porté des actions de sensibilisation et de prévention à la lutte contre les violences sexistes auprès des jeunes, des actions de mémoire pendant la grande guerre, des moments d'échanges sur les droits des femmes, des temps de rencontres sur l'insertion professionnelle des femmes, sous forme d'expositions, de vernissages, de représentations théâtrales, de conférences, d'ateliers d'écriture...

Cérémonies de naturalisation



4 cérémonies ont été organisées en 2018 dans le Gard.

Chaque récipiendaire a reçu, lors de ces cérémonies, les documents officiels de nationalité des mains du préfet ou d'un élu de sa commune de résidence.

Ces cérémonies permettent d'accueillir de manière solennelle et chaleureuse dans la communauté nationale les personnes ayant acquis récemment la nationalité française, que ce soit par décret, en raison du mariage ou par déclaration auprès du tribunal d'instance pour les plus jeunes d'entre eux.

Un printemps gardois sous le signe de la fraternité et du vivre ensemble

Après une période entre parenthèses en raison des terribles attentats terroristes qui ont touché la France et l'Europe depuis 2015, sous l'impulsion de l'équipe projet du Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme du Gard (CORA), animée par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), l'idée de renouveler la Semaine Départementale de la Fraternité et du Vivre Ensemble (#SFVEGard2018) a émergé.



Avec le soutien des nombreux acteurs bénévoles et salariés des associations, le Gard est un vecteur de solidarité et de générosité. Classé 7ème département le plus pauvre de France et Outre-mer, le lien entre le monde du travail social et le monde des associations doit rester fort et permanent.

Réveiller les consciences et inciter les habitants à sortir de leurs quartiers ont été les objectifs primordiaux de l'action menée par les différents acteurs issus du monde associatif, socio-économique et des administrations.

Du 19 au 25 mars 2018, plus de 75 manifestations se sont déroulées à travers le département du Gard. Le programme particulièrement riche comprend des conférences, des débats, des hommages, des manifestations sportives, des ateliers. C'est à Nîmes que s'est tenu le festival des quartiers.





Signature du Contrat de Transition Ecologique de la « Cleantech Vallée »

Le 6 décembre 2018, en présence d'Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État, le Contrat de transition écologique (CTE) de la « Cleantech Vallée » a été signé par l'État et les acteurs locaux du territoire. Le projet vise à faire de la « Cleantech vallée », territoire de la communauté de communes de Pont du Gard et de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, le leader au niveau national dans le domaine de l'économie circulaire, en s'appuyant sur le passé industriel du territoire et sur les compétences à la fois existantes et à développer.

Le montant total des actions du CTE s'élève à 208 millions d'euros, avec un financement majoritairement par le secteur privé, l'État participant à hauteur de 1,7 million d'euros et la Région à hauteur de 1 million d'euros environ.

Autour du Préfet du Gard, l'État mobilise ses services départementaux et régionaux et les délégations régionales des établissements publics pour accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTE, dans une posture de facilitation des projets, d'apport d'expertises techniques et juridiques et de la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTE.

L'extension du Site Classé de Navacelles

Démarrée en 2010, l'extension du site classé du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis a été actée par le décret du 2 juillet 2018 portant classement parmi les sites des départements du Gard et de l'Hérault du site du cirque de Navacelles et des gorges de la Vis et de leurs abords sur les communes de Blandas, Vissec et Rogues (Gard) et Saint Maurice-Navacelles (Hérault).

Le nouveau périmètre délimite une entité paysagère propre du Causse offrant le catalogue de ses motifs paysagers récurrents : dolines, lavognes, buisnières, etc. Il englobe également la portion amont de la Vis à sec qui offre un paysage singulier caractéristique des milieux karstiques. Le site classé représente désormais une superficie totale de 5 257 ha.

GRAND SITE



DE FRANCE

Ancien site minier et industriel de la Croix de Pallières

Ce dossier complexe d'une ancienne exploitation minière arrêtée dans les années 70 et aux impacts sur la santé et l'environnement consécutifs aux résidus de l'extraction minière du plomb a connu des avancées en 2018 où en 2 occasions, en juillet et décembre, le comité de suivi et d'information s'est réuni sous la présidence du Préfet.

Concernant la réduction de la vulnérabilité des personnes exposées :

- l'information renforcée est définie collectivement et les panneaux d'information seront posés en 2019,
- 5 arrêtés de mise en demeure à l'encontre de l'ancien exploitant Umicore ont été signés par le préfet en substitution des maires en vue du traitement des sources potentielles de danger,
- 188 diagnostics environnementaux personnalisés ont été établis et envoyés aux foyers concernés.

En 2019, Géodéris (l'expert après-mine de l'État) remettra son rapport issu des investigations menées sur une zone étendue et dans les différents compartiments environnementaux (sols, air, eau...).

Autorisation environnementale délivrée à Perrier Vergèze

Le 16 janvier 2019, l'arrêté autorisant la restructuration de l'usine de conditionnement de l'eau minérale gazeuse Perrier, exploitée par la société Nestlé Waters Supply Sud a été signé par le préfet.

Pour répondre à la demande de son marché, l'exploitant de la source Perrier s'est fixé l'objectif d'une production de 2 milliards de cols (unité de production) pour 2021.

Pour cela il a entrepris la restructuration de son site industriel pour augmenter ses capacités de production et de stockage pour un investissement global de 200 M€.

Dès la phase d'élaboration du projet, l'unité locale a accompagné la société Nestlé Waters Supply Sud dans ses démarches administratives en la dirigeant vers les procédures environnementales adéquates et en favorisant les échanges avec les autres services de la DREAL Occitanie et les autres administrations (DDTM, ARS, SDIS).

Par la suite, l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale a été menée dans un délai compatible avec le projet industriel, tout en prenant en compte l'ensemble des enjeux environnementaux. La procédure a été bouclée en 6 mois et 22 jours, grâce notamment à la compression des phases d'enquête publique et de décision. Cet arrêté d'autorisation environnementale est le premier à voir le jour dans le Gard pour un projet industriel d'une telle envergure, depuis l'entrée en vigueur de la procédure en mars 2017.



Renforcement de la communication autour de l'obligation légale de débroussaillage

En 2018, la préfecture a demandé à chaque commune de mettre en œuvre une stratégie d'information des populations, et de vérification du respect des obligations légales de débroussaillage applicables aux constructions situées à moins de 200 mètres d'un massif forestier de plus de 4 ha. C'est une mesure efficace pour protéger les habitations des feux de forêts et réduire les départs de feux.

La loi confiant aux maires la responsabilité des contrôles du débroussaillage, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a accompagné les communes lors de plus de 20 réunions publiques. Avec le SDIS et l'Office national des forêts, elle met à disposition « une boîte à outils ». Dans un but pédagogique, et en lien étroit avec les communes concernées, la DDTM a aussi diligenté plus de 700 contrôles sur place. Dans 93% des cas, le débroussaillage était conforme. 53 procès-verbaux ont dû cependant être rédigés.



En 2018, 56 départs de feux et 30 ha de superficie brûlée

Lutte contre les constructions illégales

136 avis transmis au parquet

83 affaires audiencées

Sur les années 2015 à 2018, 20 décisions de justice ont été exécutées avant l'audience.

Sur 59 affaires ayant fait l'objet d'une décision de justice définitive, ordonnant la remise en état des lieux, 22 ont été exécutées spontanément avant la mise en œuvre des astreintes et 12 après la mise en œuvre des astreintes. Ces chiffres démontrent que les démolitions volontaires sont importantes et les astreintes dissuasives.

La PAC

- La Politique Agricole Commune (PAC) 2018 : ensemble des dossiers payés pour un montant total de 25 M€
- Mesures Agro-Environnementales et Climatique (MAEC) et aides pour l'agriculture biologique (2016 et 2017) : une partie des dossiers payés pour un montant total versé de 5,13 M€
- 28 dossiers de demande d'aide « jeunes agriculteurs » engagés pour un montant total de 618 500 €.
- 105 dossiers de demande d'aides aux investissements dans les exploitations (PCAE) engagés pour un montant total de 1,05 M€ d'aide.



Compensation agricole

Le législateur a prévu un dispositif visant à protéger les terres agricoles, 34 000 ha de terres agricoles et forestières artificialisées dans le département de 1950 à 2018, plus de 7 800 ha supplémentaires estimés à l'horizon 2030.

Ainsi, les projets susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole doivent faire l'objet d'une étude préalable visant à évaluer les impacts liés aux aménagements et à démontrer que le maître d'ouvrage apporte des solutions pour éviter les atteintes à l'économie agricole, réduire celles qui n'ont pu être évitées, et compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Une doctrine encadrant ce dispositif a été validée par la Commission Départementale de Protection des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers (CDPENAF) et le préfet le 20 décembre 2018 : les maîtres d'ouvrage doivent compenser les terres agricoles consommées en surface : 1 ha consommé = 1 ha de terres en friche à remettre en culture. En valeur, le différentiel calculé entre les terres consommées et restituées sera dû.



La Direction Départementale de la Protection des Populations en 5 chiffres

Sécurité sanitaire des aliments : 1 574 prélèvements

Ces prélèvements ont été effectués par la DDPP à différents stades de la vie des produits : de la production à la distribution, en passant par la transformation. Ils ont pour but de s'assurer de l'innocuité des aliments destinés à être mis sur le marché et consommés par nos concitoyens.



Exportation : 3 865 certificats sanitaires d'exportation

La réglementation impose que les échanges et exports d'animaux vivants et de produits animaux fassent l'objet d'une certification sanitaire qui repose sur le statut sanitaire du pays et les contrôles des services officiels. La DDPP a instruit et délivré ainsi, des certificats sanitaires, obligatoirement signés par un vétérinaire officiel.

Protection économique des consommateurs : 1 022 entreprises contrôlées

Ces contrôles couvrent des domaines variés : tromperies, pratiques commerciales trompeuses, problèmes de facturation etc... Ils ont été réalisés à l'occasion d'enquêtes nationales ou régionales, ou lors de signalements effectués par les consommateurs ou professionnels victimes de ces pratiques.



657 : Mesures de police administrative, mises en demeure et avertissements

Ces mesures visent à faire cesser rapidement les manquements constatés ; un délai bref est donné au professionnel concerné pour mettre en place les mesures correctives nécessaires, et un nouveau contrôle est effectué par la DDPP à l'issue de ce délai.

Contentieux pénal et administratif : 110 procès-verbaux

Direction Départementale des Finances Publiques

Les démarches en ligne



En 2018, 58,9 % des usagers gardois ont effectué leur déclaration en ligne, soit une progression de + 13 % par rapport à 2017.

En 2018, les contribuables dont le Revenu Fiscal de Référence (RFR) était supérieur à 15 000€ devaient déclarer en ligne leurs revenus. Pour tout avis d'impôt ou d'acompte supérieur à 1 000€ en 2018, le paiement en ligne ou le prélèvement mensuel ou à l'échéance était obligatoire.

En 2019, la déclaration en ligne des revenus sera généralisée pour tous les contribuables, sauf exceptions. Pour tout avis d'impôt ou d'acompte supérieur à 300€ en 2019, le paiement en ligne ou le prélèvement mensuel ou à l'échéance sera obligatoire.

Le prélèvement à la source

Le prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Il vise à adapter le recouvrement de l'impôt au titre d'une année à la situation réelle de l'utilisateur, revenus, événements de vie au titre de cette même année, sans en modifier les règles de calcul. Il a pour objectif de supprimer le décalage d'un an entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt sur ces revenus.

Tout au long de l'année 2018, de nombreuses campagnes d'informations ont été diffusées et les services de la DDFIP ont accueilli les nombreux contribuables dans le cadre de la mise en place de cette réforme.

Le prélèvement à la source consiste :

- à prélever l'impôt sur le revenu directement sur le salaire, par celui qui assure le paiement du revenu et qui le reverse ensuite à l'administration fiscale ;
- à être prélevé directement, par l'administration fiscale sur compte bancaire, des acomptes contemporains qui correspondent aux revenus sans tiers collecteurs.

Avec la mise en place de cette réforme, une avance sur certaines réductions et crédits d'impôt a pu être versée sur compte bancaire. Au plan national, cela concerne près de 9 millions de foyers fiscaux pour un montant total de 5,5 Md€ et un montant moyen de 627 €.

Pour ce qui concerne le département du Gard, l'avance a fait l'objet de 86 460 versements pour un montant total de 49,16 millions d'euros, ce qui représente un montant moyen de remboursement de 568 €.

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



Les dotations financières

En 2018, l'ensemble des concours financiers de l'État versés aux collectivités dans le Gard a représenté 579 914 785 €, dotations, allocations compensatrices et fonds de péréquation confondus.

Au titre du bloc Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les communes ont perçu 146 835 519 €, soit une aide au fonctionnement en augmentation de 2,13 % par rapport à l'exercice précédent.

Le réseau national d'alerte, dispositif conduit conjointement par la DDFIP et les services de la Préfecture, qui permet de déceler de façon préventive les difficultés financières des collectivités sur la base d'indicateurs financiers, n'a pas relevé de détérioration notable de la situation financière des collectivités.

Enfin, 2018 constitue la première année de la contractualisation, une relation financière entre l'État et les collectivités basée sur une nouvelle approche. Trois collectivités sont concernées par ce dispositif : le Conseil Départemental, la communauté d'agglomération d'Alès et la ville de Nîmes.



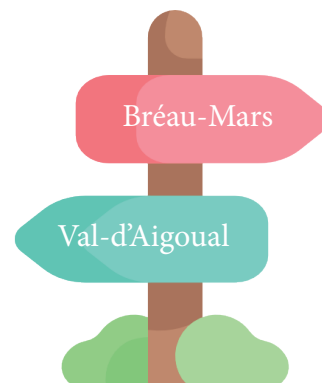
Deux nouvelles communes dans le Gard

Le Gard compte deux communes nouvelles qui ont été créées le 1er janvier 2019 : Val-d'Aigoual et Bréau-Mars issues chacune de la fusion de deux communes.

Val-d'Aigoual est issue de la fusion des communes de Valleraugue et Notre-Dame-de-La Rouvière et Bréau-Mars de la fusion de Bréau-et-Salagosse et Mars.

Dans la première quinzaine de janvier, M. Thomas VIDAL a été élu maire de Val-d'Aigoual et M. Alain DURAND, maire de Bréau-Mars.

Le Gard compte donc aujourd'hui 351 communes.



Soutien financier des collectivités territoriales en matière d'investissement à Alès

En 2018, les collectivités territoriales de l'arrondissement d'Alès ont perçu un montant total de 13 862 274€ au titre des Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) et des Dotation Politique de la Ville (DPV). 735 dossiers au total ont été instruits.

FCTVA : la sous-préfecture a instruit les demandes de FCTVA pour l'ensemble du département : pour 651 dossiers, 52 959 139 € ont été versés, en augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente.

DSIL : 6 dossiers financés, pour un total de 1 683 958 €.

DETR : 46 dossiers financés, représentant un total de 2 691 843 €

DPV : 14 projets d'investissement ont été financés à hauteur de 1 783 724€, ce qui a représenté 70,16 % du coût total des opérations.

Le dédoublement des CP et CE1 des REP et REP+,

A la rentrée 2018, le Gard comptait 118 classes de CP dédoublées et 63 classes de CE1 dédoublées, implantées dans trois communes (Nîmes, Alès et Beaucaire), pour 2 144 élèves. Ainsi l'objectif d'accueillir 12 élèves par classe dédoublée a parfaitement été respecté. Cette mesure permet de garantir pour chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui.



La mixité scolaire

La rectrice et le président du conseil départemental ont mis en œuvre un projet commun pour accroître la mixité scolaire dans les collèges nîmois. Au total, 7 établissements ont été concernés, il s'agit des collèges Jules Verne, Jean Rostand, Mont Duplan, Feuchères, Révolution, Capouchiné et Condorcet. Au total, 200 élèves nîmois ont été réaffectés dans le cadre de cette nouvelle sectorisation dans un collège différent.



Les devoirs faits

Le dispositif «devoirs faits» qui vise à ce que les collégiens aient fait leurs devoirs au sein de leur collège s'est généralisé en 2018. Ainsi, l'Etat a doté les collèges du Gard de 22 950 heures supplémentaires d'enseignement, soit un budget approximatif de plus de 700 000€, destinées à assurer le fonctionnement de ce dispositif auquel ont également participé des volontaires du service civique et des associations. L'objectif poursuivi est tout à la fois une augmentation du niveau général des élèves et un accroissement de la justice sociale permettant aux enfants des familles les moins favorisées de bénéficier d'un accompagnement scolaire.



Le service civique

Le service civique est une priorité nationale. Il permet de faire l'expérience de la mixité sociale et de développer les valeurs de la République telles que la citoyenneté et la laïcité. Plus généralement il favorise la cohésion sociale et le vivre ensemble.

Le service civique, s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, sans condition de diplôme, qui désirent accomplir une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation dans l'un des 9 domaines : culture et loisirs, développement international, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

En 2018, l'objectif départemental de **422** missions à agréer a été largement dépassé avec près de 600 missions.

Par ailleurs, **6** formations de tuteurs ont été organisées et les jeunes volontaires ont suivi une formation civique et citoyenne.

Vie associative

L'enveloppe impartie pour le département du Gard au niveau des Fonds pour le Développement de la Vie Associative, a été de **245 359 €**, pour soutenir le fonctionnement et les projets des associations. Le nombre de dossiers reçus lors de cette première campagne s'est élevé à 245 dossiers.

A l'issue du collège départemental consultatif qui s'est réuni le 4 octobre 2018, sous la présidence du préfet du Gard, **101** associations, tous secteurs confondus, ont été subventionnées.

«Plan mercredi»



Dans le cadre des Politiques Éducatives Locales, l'année 2018 a été marquée par la mise en place du label « **Plan Mercredi** ». Le ministre de l'Éducation Nationale a souhaité rendre cohérent l'organisation des temps éducatifs de l'enfant en qualifiant, par décret, le « mercredi » comme temps « périscolaire ».

La préfecture, l'Éducation Nationale, la CAF, les collectivités et les associations gestionnaires s'engagent à proposer des centres de loisirs respectant les **4** points de la Charte Nationale : la cohérence éducative, l'accessibilité à tous, le développement de partenariat et la qualité éducative des animations.

7ème Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Gard (PDALHPD)

Le 5 décembre 2018, le président du Conseil Départemental et le préfet du Gard, ont signé le 7ème Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Gard (PDALHPD), pour la période 2019-2023.

Piloté par l'État et le Département, ce plan d'actions mobilise de nombreux acteurs institutionnels et associatifs dans les domaines du logement et de l'hébergement.

Il s'articule autour de cinq objectifs principaux :

- développer l'offre de logements et de places d'hébergement
- améliorer les conditions de logement et d'hébergement
- mieux rapprocher l'offre à la demande
- accompagner les ménages et contribuer à leur solvabilité
- mieux prévenir les expulsions locatives.

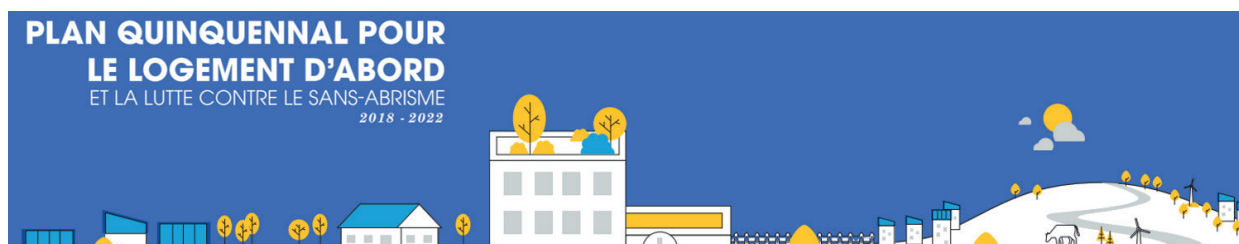


Mise en oeuvre du Plan quinquennal "Logement d'abord"

Le plan quinquennal pour le «logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme» (2018-2022) propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Les publics visés par ce plan sont les personnes sans-domicile ainsi que les personnes en difficultés d'accès ou de maintien dans un logement. Le plan propose un changement de logique et vise à réorienter rapidement et durablement les personnes sans domicile vers le logement autonome.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé fin 2017 afin de désigner des territoires-pilotes pour une mise en oeuvre accélérée de ce plan. La Communauté d'Agglomération de Nîmes-Métropole a été retenue à ce titre parmi 24 autres territoires au niveau national.

Une convention a ainsi été signée le 19 décembre 2018 afin d'apporter un soutien financier de l'Etat, pour un montant de 197 000€, à la Communauté d'Agglomération de Nîmes-Métropole qui s'engage à renforcer sa politique d'insertion, d'hébergement et d'accès au logement sur son territoire, par un programme d'actions mobilisant l'ensemble des partenaires concernés.



Réhabilitation de l'immeuble Corot dans le quartier Pissevin.

La réhabilitation de l'immeuble Corot dans le quartier Pissevin de Nîmes constitue la première opération marquante de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) sur le quartier nîmois de Pissevin. Le projet portait sur la démolition de 50 logements, la réhabilitation de 124 logements, la résidentialisation de l'ensemble de l'îlot et un aménagement public. Le coût global du projet a été de 10,483 M€ dont 2,795 M€ subventionné par l'ANRU.

Logement social :

1 006 logements sociaux gérés par l'État dont 358 sur l'agglomération de Nîmes et 196 sur l'agglomération d'Alès.

Habitat indigne : 379 dossiers examinés par le pôle départemental et 35 arrêtés d'insalubrité ont été pris en 2018.

Centenaire de l'armistice du 11 novembre



Dimanche 11 novembre 2018, Didier Lauga, préfet du Gard, a présidé à Nîmes, la cérémonie commémorative du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 devant une assemblée nombreuse.

Cette cérémonie a débuté au monument aux Morts des Deux Guerres par une lecture du poème « Ils sont tombés pour... » d'Anne Bizeau faite par des élèves d'une classe de CM2 de l'école élémentaire René Char, suivie par la lecture du message de l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC), par Jacky Cantareil, président de l'UFA.

Puis, le préfet du Gard a lu le message du président de la République, avant le dépôt de gerbes dans la crypte du monument aux morts. À l'issue de la minute de silence, la Marseillaise a été entonnée par les élèves de l'école René Char.

La cérémonie s'est poursuivie à la Maison Carrée, où était projeté sur la façade, le Bleu de France, puis, un documentaire de photographies d'archives.

Cérémonie de recueillement à la mémoire des enfants juifs déportés de Nîmes et du Gard



Dans le cadre de la semaine départementale de la fraternité et du vivre ensemble, Didier Lauga, préfet du Gard, a présidé la cérémonie de recueillement à la mémoire des enfants juifs déportés de Nîmes et du Gard.

Cette cérémonie émouvante s'est déroulée dans le hall de la gare de Nîmes où une plaque, inaugurée en 2012 a été gravée avec l'identité de 50 enfants ayant quitté les quais de la gare de Nîmes pour rejoindre le camp d'Auschwitz.

A cette occasion, les voix des élèves du collège Feuchères ont fait retentir l'hymne national dans le hall de la gare. Les personnalités présentes ont clôturé cette cérémonie par le dépôt de gerbes.



Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation



Dimanche 29 avril 2018, Didier Lauga, préfet du Gard, a présidé la cérémonie départementale organisée pour la journée nationale du souvenir des Victimes et Héros de la Déportation, au Monument des Martyrs de la Résistance, à Nîmes.

Cette cérémonie a été marquée par la lecture du message des déportés prononcé par Andrée Julien, déportée gardoise et par la lecture du serment de Benchenwald faite par Dominique Durand, président de l'association des amis de la fondation pour la mémoire de la déportation.

À l'issue de cette cérémonie, l'ensemble des autorités a déposé une gerbe au pied du monument des Martyrs de la Résistance.





22 visites ministérielles

11 000 abonnés Facebook
8 900 abonnés Twitter
598 572 visites sur le site internet



13 protocoles de prévention contre les cambriolages dit de «participation citoyenne»

3 000 personnes formées à la prévention et à la lutte contre la radicalisation



2 136 arrêtés de suspension de permis de conduire

850 associations de loi 1901 créées.



12 exercices de sécurité civile

629 dossiers ouvert dans le domaine aérien concernant uniquement les drones

